Cam
FRC
7208

PROJET
D'UNE RÉFORME
DANS LE CLERGÉ MENDIANT.

MLW 14671

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

PROJET

D'UNE REFORME

DANS LE CLERGÉ MENDIANT.

QUOIQUE les Religieux Mendians n'aient pas concouru à l'Election des Députés constitués en Assemblée Nationale, leur cause ne peut rester sans défenseurs. Ils ont, de droit, pour représentans, les Députés de leurs Bailliages respectifs. Dans le projet d'une restauration universelle et infaillible, tout homme, de quelque état qu'on le suppose, doit se dire à l'Assemblée Nationale s'occupe de mon bonheur; ce qui y a un rapport essentiel, intéressera sa prévoyance et sa sagesse.

La réforme et le bonheur des mendians se

traiteraient en vain dans un Comité, composé de MM. les Evêques et Curés seulement ; c'est au Corps représentant de la Nation, que se fient vingt-quatre millions d'hommes.

J'ignore si les Mendians ont fourni des cahiers, dont le dépouillement puisse produire les décrets généraux qui fixeront irrévocablement leur sort ; et je tremble que leurs pétitions et leurs doléances ne portent l'empreinte du rétrecissement et des préjugés claustraux.

Dans le premier cas, il faut que ces Religieux sortent d'une inaction que rien ne rend excusable ; dans le second, c'est-à-dire, s'ils n'ont fait que des demandes étrangères aux idées reçues, au plan d'une régénération complette ; il faut élever la voix pour eux : et, après avoir concentré les réflexions que font naître leurs besoins, leur position, le dégré d'utilité dont ils sont, et le rang qu'ils tiennnent dans l'opinion publique, demander hardiment une réforme à laquelle puissent applaudir, sans contrainte et sans murmure, la raison, l'humanité, la religion et la patrie.

Si le bonheur m'étoit réservé de paraître au

milieu de l'auguste Assemblée, qui, avec le respect et l'amour de la France, entraîne l'admiration de toute l'Europe; si je pouvais être l'Orateur de ces Religieux que leur excessive pauvreté expose tour-à-tour aux hazards de la pitié publique, aux traits de la satyre et du mépris, aux scènes du ridicule, aux malheurs les plus rédoutables de ces hommes, qui, sans avoir démérité de leurs Concitoyens, en sont devenus le jouet et la fable : je m'écrierais, dans la posture d'un Suppliant profondément agité par le sentiment de leurs peines et de leur misère !

MESSEIGNEURS,

Je demande, au nom de la Religion, de tous les dévots éclairés, de tous les hommes sages et vertueux; au nom de cet amour pour le bien général qui vous tourmente et qui préside à tous vos décrets; je demande :

Que toute espèce de mendicité religieuse soit proscrite de l'Empire Français, en quelque temps, en quelque lieu, sous quelque prétexte et sous quelque forme qu'elle se présente.

Qu'en vertu de ces décrets, tous les Religieux

Mendians puissent céder au Roi celles de leurs Maisons, dont la valeur pourra former une rente viagère pour la pension de chaque individu, et rendre à la Nation les autres Terreins, Maisons, Jardins qu'ils tiennent de sa bienveillance.

Que deux Couvents soient réservés dans chaque Province, pour la retraite de ceux que leur âge ou leurs scrupules attachent à la vie claustrale.

Que chaque Prêtre de ces Sociétés soit rendu au siècle *servatis de Jure Romano servandis*, à sa famille, sous le costume ecclésiastique, sous la discipline de son Evêque; en un mot, à sa patrie.

Que tous les Individus sécularisés, Prêtres ou Laïcs, contribuent aux charges publiques, selon leur état et leurs ressources.

Périsse à jamais cette ferveur du prosélytisme monachal, en possession depuis des siècles d'envahir un bien, dont l'inexpérience et l'inquiétude de la jeunesse nous cachent tout le prix : la liberté.

Que ceux qui à l'avenir voudront se faire Religieux, subissent l'examen des Evêques ou de leurs Grands Vicaires ; ou plutôt qu'on ne fasse plus que des vœux simples.

Que la puissance nationale les disperse ces honnêtes gens, qui, associés souvent à des sujets pervers et indisciplinables, n'ont pour récompense de leurs talens et de leurs vertus enfouis, que la honte et l'opprobre des fautes de corps. Pourquoi les laisserait-on plus longtems réunis et confondus sous ces costumes, sales et bisarres, dont la Religion n'a que faire pour notre instruction. Ils ne présentent qu'une horrible et dégoûtante mascarade, digne de ce siècle fameux par son goût, pour la magie, les Processions et les confrèries, une mascarade l'invention même de quelques Apostats, ainsi que l'atteste l'histoire, sans crainte de réplique.

Qu'elle soit confondue cette hypocrite et barbare éloquence qui, en indiquant des réformes, prolonge des abus et prépare de nouveaux malheurs. Où sont ces amis de l'Oratoire, ces faiseurs de réglemens, ces furieux qui, d'un trait de plume, et par attendrissement, déshono-

rent toute la hiérarchie. Le sage les voue au mépris public. Je veux mourir de langueur et d'amertume sous le sac qui me couvre, ou revivre subitement, à la voix du corps législatif, sous l'habit d'un Prêtre citoyen; et lutter de vertus avec tous ces dévots incendiaires de quelque manière qu'ils soient affublés.

Tel est le cri de la Réligion, de l'honneur et de la liberté : telle est la motion qu'il faut faire au nom de milliers d'hommes, que la crainte réduit au silence. Heureux le Député qui la fera passer à une grande pluralité ! Il rendra un service inestimable à l'Eglise et à la Patrie.

A PARIS, chez KNAPEN Fils, Imp.-Lib. au bas du Pont St. Michel. 1789.